

- COMMUNE DE BOFFRES -

Compte-Rendu N°01 -2021

Réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 19h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Boffres s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr JUGE Hubert, Maire.

Étaient présents : ARNDT Antony, BEROUD Pierre, , BLONDEL Corinne, CHAUCHARD Christian, CHOSSON Virginie, CLEMENT Agnès, CUCCIA Hélène,, DESBOS Marc, JUGE Hubert, JULIEN Brice, ORBAN Nathalie, RIAILLON Jean, ROUMANET Odette

Procuration :

Mme AGUADO Annick absente, donne procuration à Mme CHOSSON Virginie ;

Excusé :

M JULIEN Marcel

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Corinne

1-Approbation du dernier compte rendu : à l'unanimité

Nous avons commencé par 1 minute de silence en hommage aux victimes (une personne de pôle emploi et une DRH) tuées par un individu le jeudi 28/01.

Monsieur le maire a voulu revenir sur la journée stressante du mardi 26 janvier dû à l'éboulement du mur face à la descente de la mairie ainsi que sur les deux arrêts maladie à l'école. Le maire remercie les 2 adjoints affiliés à ces affectations pour leur réactivité face aux difficultés rencontrées, il remercie aussi les deux élus qui ont effectué le service de la cantine avec Bernadette ainsi que le personnel.

Le département devrait prendre en charge le mur à restaurer, les devis sont en cours.

Monsieur le maire nous annonce la démission de 3 élus sur les commissions suivantes :

- Madame Aguado déléguée en charge de la commission finance, budget, numérique, économie.
- Madame Chosson commission communication, culture, tourisme.
- Madame Roumanet commission CCAS et administration générale.

2-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA RENOVATION DES MENUISERIES ET ACCESSIBILITE HANDICAPE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de rénover le bâtiment "ancienne poste", notamment les menuiseries et de créer une rampe d'accès handicapés. Il rappelle que ce local est occupé par un cabinet d'infirmiers.

Monsieur le maire donne lecture des devis pour un montant total de 11 538.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 pour,

- approuve la nécessité de réaliser ces travaux
- adopte le plan de financement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier

Désignation de la dépense	Montant HT	%
Menuiserie	9 280.15 €	
Création rampe accès handicapé	2 032.58 €	
Electricité	225.38 €	
TOTAL DE LA DEPENSE	11 538.11 €	

Financiers	Montant de la subvention attendue	%
ETAT : DETR 2021	4 038.34 €	35 %
REGION	5 192.15 €	45 %
DEPARTEMENT		
FONDS PROPRE	2 307.62 €	20 %
TOTAL DES RECETTES	11 538.11 €	

3-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET CHAUFFERIE -RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de changer le mode de chauffage de la mairie et de l'école et de prévoir la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Monsieur le maire donne lecture des devis pour un montant total de 114 686 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 pour

- approuve la nécessité de réaliser ces travaux
- adopte le plan de financement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier

Désignation de la dépense	Montant HT	%
Construction chaufferie et réseau de chaleur	100 100.00 €	
Etude de faisabilité	1 244.00 €	
Maitrise d'œuvre	7 466.00 €	
Contrôle technique	1 500.00 €	
Coordination SPS	1 000.00 €	
Frais de maitrise d'ouvrage déléguée au SDE 07	3 376.00 €	
TOTAL DE LA DEPENSE	114 686.00 €	100 %

Financeurs	Montant de la subvention attendue	%
ETAT : DETR 2021	40 140.10 €	35 %
REGION	40 140.10 €	35 %
DEPARTEMENT	11 468.60 €	10 %
FONDS PROPRE ou EMPRUNT	22 937.20 €	20 %
TOTAL DES RECETTES	114 686.00 €	100

4-COMMISSION CCRC : BASSIN VERSANT DU DOUX – changement d'un suppléant

Pas de changement de suppléant, Monsieur Marcel Julien reste à ce poste.

Brice nous donne le nom du président du bassin du doux : Monsieur Vallès Jean Paul.

Il nous explique l'idée d'un quota d'eau afin de réguler les prélèvements et ainsi ne pas trop épuiser les réserves du doux.

5-AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25 % DES MONTANTS VOTES AU BP 2020

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Considérant qu'il convient de déterminer les articles concernés par cette autorisation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 pour

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues au tableau joint.

COMPTE	LIBELLE	BP 2020	25 %
2031	Frais d'études	10 000	2 500
21111	Terrains	500	125
21312	Bâtiments scolaires	4 000	1 000
21318	Autres bâtiments publics	5 000	1 250
2135	Install générale, agencement	60 000	15 000
21534	Réseaux d'électrification	2 000	500
21538	Autres réseaux	30 000	7 500
2158	Autre matériel et outillage	7 000	1 750
2182	Matériel de transport	8 000	2 000
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000	750
2184	Mobilier	5 000	1 250
total		134 500	33 625

6-QUESTIONS DIVERSES

- point avancement sécurité des Rioux

A LIRE AU CONSEIL MUNICIPAL AU COMPLET SVP le 28/01

Cher/e/s membres du Conseil Municipal,

Nous souhaitons aborder, avec l'équipe municipale au complet, la question de la circulation aux Rioux dont les principales correspondantes sont ma voisine Sandrine NOGUEIRA et moi-même. Avant tout, nous tenons à vous remercier de l'attention portée à notre demande qui nous tient particulièrement à cœur et qui avait commencé lors du précédent mandat, en juillet 2019.

Comme vous le savez, nous avons demandé à cette date à ce qu'une solution soit trouvée afin de réguler la vitesse de circulation dans notre hameau, via une pétition signée des Rioux. Le Département avait commencé par nous répondre que la pose de ralentisseurs était interdite hors agglomération. Un compteur de relevé de vitesse avait été mis en place (en période calme) et il s'était avéré que la moyenne de vitesse constatée était de 70 kms/h majoritairement (mais bien au-delà parfois !), dû à « l'absence de quelconque aménagement, le bâti étant très diffus » (relevé disponible si besoin). Des solutions avaient donc été proposées par le Département (résine d'approche ou radar pédagogique qui va surprendre au début mais qui ne servira à rien).

Récemment, en novembre dernier, il semblerait que vous ayez rencontré la CCRC et le Département et que la solution serait de passer en agglomération Les Rioux, Montchal et Le Pont de Bouchon et nous avez proposé de nous mettre en contact avec les habitants de ces hameaux afin de trouver un nom pour cette agglomération. Ensuite, le projet serait finalisé avec le Département puis un arrêté préfectoral serait signé pour passer ces 3 hameaux en agglomération. Pour finir, étape de la commande et la pose des panneaux.

Le Conseil devait en parler en conseil et nous ne savons pas si cela a été fait ? Rien en novembre et pas de Conseil en décembre ? Peut-être en cette fin de mois ?

Début janvier, le Département et la CCRC et vous-même vous êtes retrouvés et le Département a trouvé judicieux de passer seulement Les Rioux et Montchal en agglomération qui se nommerait « Les Rioux-Montchal, agglomération de Boffres ». Mme NOGUEIRA vous avait suggéré « Le Pont des Rioux » mais cela n'a pas été pris en compte, même s'il faut décider entre nous tous.

En février prochain, vous allez définir l'emplacement des panneaux ; en mars faire l'arrêté municipal pour le passage en agglomération, commande et pose des panneaux ; en avril et mai pose de bandes vibrantes payées par la Commune AVANT les panneaux d'entrée en agglomération.

Tout allant très (trop) vite d'un coup, j'ai répondu à votre mail (Hubert) en vous disant que Les Rioux étant à l'origine de la démarche, les bandes vibrantes se situeraient finalement juste avant Montchal et que cela ne servirait à rien puisque les véhicules auraient largement le temps de reprendre de la vitesse sur la ligne droite qui se situe aux Rioux et qui est à l'origine de cette prise de vitesse ! Vous pensez que cela provoquera une prise de conscience, pas nous. Ce n'est pas à Montchal qu'il faut ralentir le plus... Et vous me dites également que les bandes vibrantes sont interdites en agglomération à cause du bruit qu'elles génèrent. Alors pourquoi passez en agglomération et ne pas les installer plus judicieusement entre les containers des Rioux et le chemin de chez Mr DURAND : sur la ligne droite, cela semble plus cohérent, et pas de maison à cet endroit pour le bruit, excepté Mr MOREL qui ne vient qu'aux beaux jours en maison secondaire de temps en temps seulement. Ou alors, **solution bien meilleure que les bandes vibrantes bruyantes : passer en agglomération, demander la pose d'un dos d'âne comme à Alboussière**

(au niveau de l'EHPAD), mais toujours SUR CETTE LIGNE DROITE puis dans l'autre sens, avant le virage qui traverse le hameau car le problème se pose dans les deux sens.

Vous dites que vous ferez un point sur l'efficacité de ce dispositif dans un an mais s'il s'avère que c'est un échec, nous doutons que la Mairie veuille/puisse investir dans un autre dispositif. Autant en discuter ensemble et ne pas dépenser pour rien trop vite.

Toutes ces questions étant en suspens et la situation étant rapide et complexe, il nous semble qu'il aurait fallu que la Mairie organise une rencontre avec les riverains concernés afin que chacun puisse s'exprimer, poser ses questions et discuter avec vous avant de finaliser tout cela (le nom de l'agglomération si agglomération il y a, endroit stratégique pour les bandes vibrantes, dos d'âne, radar...) **et c'est ce que nous souhaitons toujours, avant d'avancer plus.** Cette rencontre peut se faire un samedi matin/en soirée pour plus de disponibilité de chacun : les conditions sanitaires sont peut-être strictes quant aux rassemblements mais cela peut aussi se faire dans la grande salle, en limitant une personne par foyer par exemple ?

Ce qui nous dérange malgré l'avancée faite par certains membres de votre équipe, c'est que tout se fasse par mails interposés, sans concertation directe entre les propriétaires et le Conseil et nous aimerions que ce soit **la Mairie qui organise cette rencontre et contacte les riverains**, ce qui semble être plus pertinent et logique. Nous avons l'impression que tout est déjà décidé alors que nous avons aussi évoqué la possibilité de faire une demande de radar fixe à la Préfecture, dispositif qui nous semblerait « royal » mais cela n'a pas été discuté non plus. Mme NOGUEIRA a fait signer au départ une pétition par les habitants des Rioux seulement informés de ce 1^{er} courrier (mais pas de l'avancée) ; quant à Montchal, il n'avait pas été « sollicité ». Nous ne voulons pas de ce fait que les habitants pensent que toutes ces décisions et mises en place ont été faites sur notre seule demande à toutes les deux pour 2 hameaux, ni même pour le nôtre. Tout le monde a le droit d'être informé si cela les concerne aussi et ce n'est pas à nous d'aller à la rencontre des administrés.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et espérons rapidement un retour de votre part quant à une date de rencontre avant d'aller plus loin dans les démarches.

Bien cordialement.

BOS Marjorie et NOGUEIRA Sandrine
Les Rioux
07440 BOFFRES

Suite à ce courrier j'ai rencontré une majorité des habitants de ce hameau en leur expliquant le calendrier des aménagements :

février rencontre du département sur place pour définir l'emplacement exacte des panneaux
mars Arrêté municipal pour le passage en agglomération et commande par le département des panneaux et leurs poses

avril mai pose de bandes vibrantes en amont des panneaux pour faire ralentir les voitures
on fait un bilan au bout d'un an avec le département pour voir l'efficacité et suivant le résultat on peut envisager d'autres solutions à la charge de la commune comme des passages piétons, trottoir, rétrécissement de chaussée...

-point sur le déplacement du poteau téléphonique de Ponce

Enfin grâce à notre réseau nous avons pu faire venir gratuitement un agent de Orange qui nous a confirmé que comme le déplacement de ce poteau permet l'aménagement d'un arrêt de bus pour la sécurité des scolaires, son déplacement est gratuit. Nous reviendrons vers Orange quand nous aurons fait l'acquisition du terrain.

-Ouverture de l'épicerie de l'auberge

Elle est prévue le samedi 30 janvier à 9h.

La commission de contrôle pour l'ouverture a été faite par la CCRC le mercredi 27/01.

Seul le coin épicerie, cave à vins, plats cuits au feu de bois à emporter est actuellement ouvert.

-Point sur l'ouverture du bar tabac

Une cagnotte est en ligne, elle servira pour son fonds de roulement (achats etc..).

Emilie doit rencontrer le CIC pour son financement.

-Révision du PLU

La situation sanitaire du dernier trimestre 2020 n'a pas permis d'organiser la concertation publique. Pour compenser, dès octobre, un registre destiné à recevoir vos commentaires et idées a été ouvert et est toujours disponible en mairie. Pour guider votre réflexion, le document intitulé : « Diagnostic territorial, paysager et état initial de l'environnement » réalisé par le bureau d'études « Réalité » est disponible à la demande ou en mairie, RDV le 6 mars 2021 pour la concertation publique : Sauf situation sanitaire dégradée, nous vous accueillerons dans la salle des fêtes pour 3 ateliers d'une durée de 1h00, par groupe de 10 environ, de 9h à midi. En vous inscrivant nous pourrions vous confirmer votre horaire de rdv. A l'aide de supports cartographiques et de fichiers remarques, nous recueillerons vos suggestions relatives à votre vision de l'aménagement de l'urbanisme communal, A partir d'Avril 2021, Rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), guide stratégique de la révision du PLU de notre commune. Débat et validation « PADD » au sein du Conseil municipal et Communautaire, Objectif Fin 2021: La révision du PLU, le dossier sera soumis au Conseil Communautaire puis transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (service de l'Etat, département, Région, Chambre consulaires, ...). S'en suivra une enquête publique et le PLU pourra enfin être approuvé par le Conseil Communautaire.

-Réunion rando

1ère réunion du comité Rando Boffres le mercredi 9 décembre 2020, 12 Présents, Ce nouveau comité réunit les passionnés de la randonnée pédestre, équestre, vtt, trail, ... Avec le concours et le soutien CCRC, l'objectif du comité est de créer et améliorer les parcours de promenade autour du village, les parcours de pays autour des châteaux, relancer le projet "randos des crêtes" (initiative OT, hébergements + communication), ajouter du mobilier plein air (CCRC), consolider les parcours équestres, proposer et coorganiser avec le comité des fêtes un événement local autour de la rando. Il encadrera aussi une veille de l'état des espaces de randos

Ce groupe animera les contacts et relations avec la CCRC, les communes voisines, les propriétaires, la municipalité (commission 4ème adjoint).,

Des correspondants référents sont Yvon Vigouroux, Hélène/Dominique Dupret et Robert Clairet,

Prochains RDV du comité :

-Participation à la réunion randonnée CCRC le 26/01

-Réunion Rando locale le 29/01, 9h, salle des fêtes

-Point containers poubelles

Pour l'instant les containers de tri seront :

Aux Rioux (au point pique-nique côté Robert)

Sortie du village (au point pique-nique à proximité de chez Madame Causse)

Sortie du village (au point actuel à côté du cimetière)

Un travail est en cours pour une demande d'ouverture de la déchetterie le samedi après-midi.

-HLM

ADIS effectue des travaux d'isolation peinture etc. sur les HLM « les sapins » ainsi qu'au « Perret ».

-Les jardins partagés

Une discussion est en cours pour établir une convention avec une association.

PROCHAIN CM LE 25 FEVRIER 2021.

Vu pour être affiché le 04 février 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire, Hubert JUGE



